

DOSSIER DE PRESSE

Le 12 février 2021

Séance plénière du 15 février 2021

CHAPITRE BUDGÉTAIRE

Budget Primitif 2021

Le projet de budget primitif de la région Centre-Val de Loire pour 2021 s'élève à 1,767 Md€ (hors réaménagement de la dette), soit une progression de 24,7 % par rapport au budget primitif 2020. Elaboré dans un contexte proche des orientations budgétaires avec la poursuite de la pandémie, il est marqué par :

- Un volume plus important de fonds européens ;
- Des recettes institutionnelles en baisse, principalement en fonctionnement, mais des recettes d'intervention en hausse, notamment en investissement ;
- Une augmentation importante des dépenses d'investissement et une augmentation des dépenses de fonctionnement ;
- Un recours à l'emprunt de 233 M€, en hausse de 145 M€ par rapport au BP 2020 ;
- Une dégradation annoncée de l'épargne brute et donc de l'autofinancement.

Les recettes

Malgré une diminution des recettes fiscales et des dotations de l'Etat en fonctionnement (- 4 M€), les recettes de la collectivité augmentent globalement de 204 M€ hors emprunt grâce notamment aux fonds européens (+ 58 M€), à une recette de l'Etat pour financer les rames des Trains d'Equilibre du Territoire (135 M€) et à la nouvelle dotation régionale d'investissement au titre du plan de relance Etat-Région. 11,5 M€ sont inscrits pour 2021 sur un montant maximum prévu de 22,89 M€ pour la Région Centre-Val de Loire. Le CESER précise que le solde pour 2022 ne sera acquis en totalité que si la Région est performante dans l'exécution des programmes prévus dans le cadre de cet accord.

Comme annoncé dans les Orientations budgétaires, les nouvelles dispositions pour 2021 relatives au remplacement de la part régionale de CVAE par une fraction de TVA modifient à nouveau la structure des recettes (plus de fiscalité indirecte).

Les dépenses

Les dépenses de fonctionnement (989 M€) augmentent de 25 M€ par rapport au budget primitif 2020. Cette progression porte sur les moyens généraux (+ 8 M€), les fonds européens (+ 6,5 M€) et les dépenses d'intervention sur plusieurs politiques de la collectivité régionale (+ 11 M€) dont les formations sanitaires et sociales, l'économie et les transports. Ces augmentations apparaissent justifiées.

Le CESER s'étonne de la stabilité du programme « Formation professionnelle et accompagnement vers l'emploi » qui serait liée à une difficulté à remplir les formations alors que la Région annonce une intensification des interventions dans le cadre du PACTE et que l'Etat apporte un soutien supplémentaire de 12 M€.

Au titre des moyens généraux, le CESER approuve la volonté de la Région d'offrir des possibilités renforcées de stages aux étudiants dans le contexte actuel mais s'interroge sur la non-inscription de cette dépense au BP. Le CESER rend par ailleurs un avis spécifique sur les mesures d'urgence en faveur des jeunes.

Les dépenses d'investissement (777 M€) augmentent de 324 M€. Elles intègrent des dépenses plus importantes au titre des fonds européens et pour l'acquisition des rames TET (compensées par des recettes) et un effort supplémentaire sur différentes politiques : lycées, économie, territoires solidaires, recherche.

Le CESER se réjouit de cette progression. Il encourage la Région depuis plusieurs années à viser un haut niveau d'investissement afin de soutenir l'économie régionale. Les taux de réalisation devront cependant être à la hauteur.

La politique transports, qui représentera en 2021 42 % des dépenses d'intervention régionale, absorbe la plus grosse partie des dépenses nouvelles (rénovation des matériels roulants, travaux de modernisation sur les lignes de proximité, soutien au fret capillaire...). Le CESER approuve le fort engagement de la collectivité régionale dans le domaine ferroviaire et de manière générale pour favoriser la mobilité. Il demande à être associé à la réflexion sur la possible remise en service de la ligne Orléans-Châteauneuf sur Loire en utilisant des solutions techniques innovantes.

Les dépenses supplémentaires en faveur du patrimoine des lycées se justifient également pour la construction du nouvel établissement à Hanches et pour développer la rénovation énergétique.

Dans le domaine économique, malgré l'effort de la Région (+ 12 M€ en investissement), le CESER s'attendait à un volume de crédits plus important au regard du contexte économique particulier. La relocalisation et la réindustrialisation, que tout le monde attend, impliquent une robotisation massive de notre industrie qui aurait pu motiver l'inscription d'un programme spécifique au-delà des plans gouvernementaux.

En revanche, certaines dépenses interrogent le CESER. Il s'agit par exemple du soutien important de la collectivité à l'hébergement des personnes âgées (4,6 M€), compétence départementale, alors que les actions liées à l'hébergement des jeunes semblent se limiter à quelques opérations en fonctionnement (0,47 M€). Il regrette que cette problématique du logement des jeunes ne soit pas prise en compte dans les mesures en faveur de la jeunesse (à l'exception d'une aide d'urgence de 50 000 €).

En matière d'environnement, le CESER exprime de fortes réserves sur le soutien de la Région aux méthaniseurs industriels en raison de leur impact environnemental (utilisation d'intrants, flux de camions...).

La stratégie financière de la Région

La baisse de l'autofinancement (due à la baisse des recettes de fonctionnement et à la hausse de ces dépenses) et le haut niveau d'investissement prévu entraînent mécaniquement une augmentation de l'emprunt qui passe de 87,6 M€ (BP 2020) à 233 M€ en 2021. Mais le CESER souligne le fait que l'emprunt prévisionnel pour 2020 avait été révisé à la hausse avec les décisions modificatives pour s'établir au total à 146 M€.

Face à la reprise de la pandémie, le CESER partage la nécessité d'abandonner la prudence habituelle de l'Exécutif régional au regard des ratios d'endettement. La capacité de désendettement va passer de 3 années à 5,9 ans en 2021.

Par ailleurs, le CESER fait remarquer que dans la prospective pluriannuelle des Orientations budgétaires pour 2020, réalisée fin 2019, avant la crise COVID, la Région prévoyait un emprunt prévisionnel de 237 M€ en 2022 et une capacité de désendettement de 5 années. Le scénario actuel est en réalité avancé d'une année par rapport à la prospective pluriannuelle élaborée fin 2019.

En conclusion

Même si les dépenses d'investissement augmentent de manière importante en 2021, elles n'intègrent pas toutes les mesures du plan de relance ni les mesures d'urgence pour la jeunesse qui vont être adoptées à la session de février. Leur mise en œuvre rapide est indispensable pour soutenir l'économie régionale et pour aider les jeunes dont la situation est très préoccupante.

La Région a fait également le choix de poursuivre la mise en œuvre des politiques mises en place les années précédentes. Au regard des mutations nécessaires pour aller vers un nouveau modèle de développement, et dans le contexte de diminution des recettes institutionnelles, la Région ne pourra pas faire l'économie d'une réflexion sur ses politiques.

Les élections régionales seront l'occasion pour la nouvelle équipe régionale de se reposer la question de certaines mesures et de réorienter la politique régionale afin de se projeter vers une réelle transition et d'être en capacité de faire face à de nouvelles crises.

CHAPITRE JEUNESSE

Mesures d'urgence en faveur de la jeunesse

Le Président du Conseil régional saisit le CESER sur un ensemble de mesures d'urgence en faveur de la jeunesse, les jeunes étant particulièrement touchés par les conséquences économiques et sociales de la crise sanitaire de la COVID-19.

Dans sa contribution d'octobre 2020 sur la crise COVID-19, le CESER appelait à faire de la « priorité jeunesse » une réalité, soulignant la position de chef de file de la Région en matière de politique jeunesse. Ces mesures d'urgence répondent à cette attente et devront être articulées avec les dispositifs nationaux et locaux. Il est, en effet, primordial de définir une culture commune permettant d'aboutir à des dispositifs uniques dédiés à la jeunesse.

Si le CESER salue le soutien important apporté aux jeunes de la région et à leurs familles, il faut souligner que ces mesures s'inscrivent pour beaucoup dans une réponse de court terme. Il serait souhaitable qu'une vision post-crise de plus long terme soit envisagée, dès à présent, afin de véritablement accompagner la jeunesse dans la construction de son futur.

La crise que nous traversons montre les limites de la logique des compétences partagées dans un domaine tel que celui de la jeunesse. Cela va à l'encontre de la nécessaire coordination et lisibilité des actions. A l'instar de ce qui se passe en matière d'aménagement du territoire avec le SRADDET qui est prescriptif et que les collectivités infra se doivent de respecter, il faudrait envisager la mise en place d'une stratégie régionale pour la jeunesse qui permette une politique coordonnée sur le sujet.

CHAPITRE ENVIRONNEMENT

Feuille de route pour le développement de l'hydrogène vert

Le CESER se félicite de la volonté affichée une nouvelle fois par la Région en matière de transition énergétique et de décarbonation. Cette feuille de route pour le développement de « l'hydrogène vert » s'inscrit en effet dans les objectifs définis dans le SRADDET, qui vise à l'horizon 2050 une réduction de 85 % des émissions de GES, principalement par un effort de sobriété (réduction de la consommation d'énergie finale de 43 %) et en couvrant intégralement la consommation par les énergies renouvelables (et de récupération) produites dans la région. La feuille de route doit donc pouvoir être réalisée tout en atteignant les objectifs déjà ambitieux de diminution de la consommation d'énergie finale.

Si la place accordée au vecteur hydrogène n'était pas centrale dans le SRADDET, l'intérêt maintenu ces dernières années par la région pour cette voie, et la récente et très forte mobilisation de l'Union Européenne et du gouvernement français dans le cadre des dispositifs de relance européens arrêtés en 2020, justifient l'élaboration de cette feuille de route. Elle devra faire l'objet d'un suivi et d'une évaluation régulières ; l'identification et la mobilisation des acteurs nécessiteront un pilotage et une veille de proximité pour entretenir la dynamique régionale.

Le CESER rappelle l'importance de concentrer les moyens mobilisés sur les priorités définies par l'Union Européenne et par l'Etat. La stratégie française affiche trois priorités :

- La décarbonation de l'industrie française (filière française de l'électrolyse),
- La mobilité lourde (rail, route, fluvial),
- L'investissement dans la recherche et dans les compétences.

Enfin, le CESER demande une vigilance sur la question de la sécurité qui ne doit pas être sous-estimée et nécessitera la mobilisation des savoirs et de l'expertise des acteurs. De nombreux travaux de R&D et de premiers débouchés industriels prometteurs semblent apporter nombre des garanties attendues. Le soin accordé à l'accompagnement à proximité des cas d'usages sera déterminant du point de vue de leur acceptation.

CHAPITRE CONTRACTUALISATION

Plan Loire Grandeur Nature V - Protocole d'accord du CPIER 2021-2027

Le Plan Loire Grandeur Nature V est le deuxième Plan à décliner les quatre orientations de la stratégie Loire 2035, après le Plan Loire Grandeur Nature IV 2014-2020. La stratégie du Plan Loire V présente les 9 objectifs spécifiques à mettre en œuvre pour la période 2021-2027, avec pour ambition de prendre en compte de « *manière plus prégnante les défis majeurs que constituent l'adaptation au changement climatique et la lutte contre l'érosion de la biodiversité* ». Cette évolution répond aux attentes exprimées par le CESER notamment dans l'avis qu'il avait rendu sur le précédent CPIER.

Le protocole d'accord du Contrat de plan Interrégional Loire État-Région (CPIER) 2021-2027 décline les modalités financières de la mise en œuvre de ce plan Loire Grandeur Nature V.

La maquette financière présentée fait état de 125 833 333 € de crédits contractualisés au titre de l'Etat (124 809 333 € + 1 024 000 € de crédits de relance) et de 66 973 000 € pour les 5 Régions concernées (23,87 M€ pour AURA, 2,09 M€ pour Bourgogne-Franche Comté, 14,013 M€ pour Centre-Val de Loire, 27 M€ pour Pays-de-la-Loire) et sachant que les crédits de la région Nouvelle Aquitaine ne figureront pas à ce stade dans le protocole mais seront rattachés au moment de la signature du CPIER. Ce dernier point interroge le CESER Centre-Val de Loire d'autant que la Vienne, la Creuse et le Clain sont des affluents majeurs du bassin de la Loire.

L'enveloppe consacrée par la Région Centre-Val de Loire semble être en baisse (14 M€ contre 23,3 M€ dans le précédent CPIER). Mais cette évolution est en fait la simple traduction du retrait de la Région du financement des problématiques liées aux inondations du fait du transfert, depuis le 1^{er} janvier 2018, de la compétence de la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) aux intercommunalités de par les lois de décentralisation n°2014-58 du 27 janvier 2014 et n° 2015-991 du 7 août 2015.

Le CESER note aussi que la Région Pays de Loire va consacrer quelques 15 M€ à la continuité écologique et hydromorphologique des cours d'eau alors que le Centre-Val de Loire n'a pas retenu ce champ d'intervention. Il y a une certaine distorsion/discontinuité d'intervention entre les Régions qui interroge.

Globalement, le CESER est favorable aux éléments signalés dans le projet de protocole d'accord du CPIER. Toutefois, il trouve regrettable que les engagements de la Région se concentrent essentiellement sur les aspects touristiques et patrimoniaux. L'essence d'un Plan Loire étant avant tout d'agir pour limiter l'érosion de la biodiversité et améliorer l'état des milieux aquatiques, en développant et en s'appuyant sur la recherche et la connaissance des milieux.

Or le constat est cinglant : pour le bassin Loire-Bretagne, l'objectif était d'atteindre 61 % des eaux de surface en bon état écologique en 2015, objectif qui a été reporté à 2021 puis 2027. En 2016, seuls 26,5 % des cours d'eau atteignaient le bon état. De plus, le CESER déplore que ce Plan Loire Grandeur Nature V ne présente pas une stratégie plus développée face au risque de sécheresse sur l'ensemble du Bassin de la Loire (cf. note d'alerte du CESER « Eau secours, un patrimoine à préserver »).

CHAPITRE EUROPE

Programmation FEADER : bilan et prolongation du programme actuel et relance européenne FEADER « Next generation EU »

La réforme de la PAC ayant pris du retard, l'entrée en vigueur de la nouvelle PAC ne devrait pas intervenir avant 2023. Une période de transition est donc mise en place pour les années 2021 et 2022 pour les deux piliers de la PAC (le 1^{er} pilier concerne les aides directes aux agriculteurs et le 2^{ème} pilier concerne le développement rural).

La période de transition s'adossera aux mesures identifiées dans le programme de développement rural 2014-2020, autrement dit la programmation de 2014-2020 se prolonge avec de nouvelles ressources issues du Cadre Financier Pluriannuel 2021-2027 (FEADER socle) et du Plan de Relance européen « Next Generation UE » (FEADER relance).

Alors qu'une diminution des ressources était attendue, les financements disponibles sur la période 2021-2022 seront plus importants notamment grâce aux fonds issus du Plan de relance européen (30 millions d'euros pour la région Centre-Val de Loire).

I. L'attente d'un réel effet de levier

Grâce à ce supplément de ressources, l'exécutif va pouvoir élargir la cible des bénéficiaires des mesures du Programme de Développement Rural.

Face au vieillissement de la population agricole dans notre région, le CESER fait du besoin de renouvellement des générations d'exploitants agricoles une priorité centrale. Le soutien à l'installation, principalement aux jeunes agricultrices et agriculteurs, doit aussi favoriser les nouvelles installations quel que soit le profil du nouvel exploitant.

Le CESER fait remarquer que l'agriculture biologique française se développerait mieux si les cahiers de charges des produits de l'agriculture biologique étaient harmonisés (en appliquant le principe de non-régression écologique) car à l'heure actuelle ces produits subissent la concurrence déloyale de produits issus de cahiers des charges souvent moins exigeants.

Le succès des circuits-courts durant le confinement de mars 2020 a montré leur potentiel de développement, mais un recul de cette activité a été observée ensuite et le CESER souhaite qu'une action renforcée soit mise en œuvre pour pérenniser ce développement.

II. La PAC 2021-2027

Si les données financières restent inconnues, il faut remarquer que la ligne de partage pour la gestion du FEADER entre l'Etat et les Régions semble fixée depuis la rencontre du 6 octobre 2020 entre le Ministre de l'Agriculture et le Président de Régions de France. L'Etat aurait la responsabilité des mesures dites « surfaciques » (mesures agroenvironnementales et climatiques, agriculture biologique, zones agricoles défavorisées...) et les Régions auraient la responsabilité des mesures dites « non-surfaciques » (investissement, installation, LEADER...). Le CESER souhaite que cette nouvelle répartition contribue au bon fonctionnement du futur programme.

L'Union européenne a mis en place un plan de relance et la Commission européenne recherche de nouveaux outils de financement. Le CESER exprime son soutien à la taxe carbone aux frontières de l'UE qui protégerait la transition écologique de notre territoire.

Programme Opérationnel régional FEDER-FSE+ et interrégional Loire 2021-2027

**L'Europe et la Région plus que jamais unies et mobilisées pour les 7 années à venir,
en faveur du développement équilibré et solidaire du territoire**

Comme le communique la Région, la période 2021-2027 connaît une augmentation importante des financements FEDER-FSE par rapport à la période précédente : le montant du FEDER augmente de 50 % et celui du FSE de 28,5 %. Alors que Le Programme 2014-2020 était doté de 293 millions d'euros, le programme 2021-2027 sera doté de 410 millions d'euros. A ces fonds s'ajoutent les financements ouverts par REACT-UE. Grande opportunité pour le développement régional, le montant élevé des financements possibles amène le CESER à encourager l'autorité de gestion à assurer une consommation rapide du FEDER et du FSE.

I. Les orientations thématiques du programme opérationnel 2021-2027

Le CESER constate le maintien de certaines interventions tout à fait fondamentales : mesures en faveur de l'environnement, de l'économie, de la recherche et de l'innovation qui concentrent 70 % des fonds FEDER. Ces mesures déjà connues des bénéficiaires pourront être mobilisées rapidement.

En revanche, le soutien aux quartiers urbains Politique de la ville devient un axe transversal à tout le programme mais il faudra que l'autorité de gestion y consacre 8 % de maquette. Le CESER réitère son souhait de voir se réaliser une réelle performance sur cette thématique mal contrôlée dans l'ancienne programmation.

Le CESER se réjouit de voir apparaître de nouvelles thématiques comme celle de l'économie sociale et solidaire au sein du FSE. Cependant, les documents fournis par la Région ne permettent pas de comprendre précisément quelles seront les actions éligibles. Des précisions devront être apportées afin que les acteurs de ce secteur sachent vite s'orienter.

II. Optimiser la mobilisation des crédits

De nombreux acteurs au sein du CESER considèrent que les fonds européens ne sont accessibles qu'aux initiés. C'est pourquoi des actions pour améliorer la gestion et la communication sont à mettre en œuvre même si des efforts ont déjà été réalisés par l'autorité de gestion.

Les principales recommandations sont les suivantes :

- **Appliquer un principe de proportionnalité en matière de contrôle** : les contrôles jugés trop fréquents et trop approfondis par les bénéficiaires apparaissent d'autant plus excessifs quand il s'agit de projet à faibles montants qui subissent les mêmes contrôles que les projets plus conséquents.

- **Eviter la multiplicité des contrôles sur un même dossier**
- **Limiter la rétroactivité des règles applicables aux projets**
- **Faire connaître le système d'avance**
- **Etendre les Options de Coût Simplifié et la forfaitisation au plus de projets possibles**
- **Déployer un dispositif territorialisé d'aide au montage de projet à l'échelle des Espaces Région Centre**

En conclusion, le CESER insiste sur le besoin d'ingénierie et d'animation du programme au plus près des territoires. Il s'étonne de voir que très peu de crédits d'assistance technique ont été dépensés sur le précédent programme. Or, le défi d'une consommation rapide des fonds est devant nous et l'autorité de gestion doit s'organiser pour être plus efficace encore pour profiter au plus grand nombre. Le CESER attend toujours le choc de simplification qu'il appelait de ses vœux dans son avis juin 2020 !

Contact Presse : Sandrine BERTRAND

Tél : 02 38 70 30 41

sandrine.bertrand@centrevaleloire.fr